SOMMAIRE

CONSEIL GENERAL DE L'OISE

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2012

-=-=-

ORDRE DU JOUR ET RELEVE DES DECISIONS PRISES

-=-=-

Délibérations rendues exécutoires le 26 décembre 2012

I – FINANCES ET EVALUATION	
1001 - PROGRAMME 10-02 - GENDARMERIES	Oui (à l'unanimité)
1002 - PROGRAMME 11-04 - MOYENS DES SERVICES	Oui (à l'unanimité)
1003 - PROGRAMME 11-02 - GARANTIES D'EMPRUNTS	Oui (à l'unanimité)
1004 - BUDGET ANNEXE DE LA POUPONNIERE DEPARTEMENTALE – CLOTURE POUR L'EXERCICE 2012 ET SUPPRESSION DEFINITIVE	Oui (à l'unanimité)
1005 - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS — COMMUNICATION	Dont acte
1006 - DELEGATION D'ATTRIBUTION DE L'ASSEMBLEE AU PRESIDENT – INFORMATION	Dont acte
1007 – PILOTAGE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES - RAPPORT FINANCIER	Oui (à l'unanimité)
II – ROUTES ET DEPLACEMENTS	
2001 - PROGRAMMES 05-02 - DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE LA SECURITE DES RESEAUX DE DEPLACEMENTS, ET 05-03 - EXPLOITATION DES RESEAUX DE DEPLACEMENTS	Oui (à l'unanimité)
2002 - PROGRAMMES 06-01 - DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN, ET 06-02 - ADAPTATION DES TRANSPORTS EN COMMUN AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE	Oui (à l'unanimité)
III – ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLES	
3001 - PROGRAMME 04-04 - DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DE L'OISE	Oui (à l'unanimité)
IV - EDUCATION ET JEUNESSE	
4001 - PROGRAMME 07-01 - PATRIMOINE IMMOBILIER D'ENSEIGNEMENT	Oui (à l'unanimité)

V - SOLIDARITE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

5001 - SOLIDARITE

MISSION 01 - ENFANCE ET FAMILLES

MISSION 02 - AUTONOMIE DES PERSONNES

MISSION 03 - DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION

VI - CULTURE - SPORT ET CITOYENNETE

6001 - PROGRAMMES 08-02 - MUSEE DEPARTEMENTAL, 08-04 - PARC JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET 08-06 - ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Oui (à l'unanimité)

Oui (à l'unanimité)

RAPPORT GENERAL ET DEFINITIF

Oui (à l'unanimité)

DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2012 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012 LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 novembre 2012; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents: MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BOULLAND - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - WEYN.

Avaient donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. CAUWEL,
- M. MANCEL à M. de VALROGER,
- M. PATIN à M. DELAVENNE,
- M. VASSELLE à M. LEMAITRE,
- M. VILLEMAIN à M. ROME,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations 105 des 15 décembre 2011 et 12 juillet 2012,

VU le rapport 1001 du Président du Conseil général :

PROGRAMME 10-02 - GENDARMERIES

VU l'avis favorable de la 1ère commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE	AΡ	RES	ΕN	AVO	IR	DEL	IBERE
-------------------------	----	-----	----	-----	----	-----	-------

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **PROCEDE**, dans le prolongement des délibérations **105** des **15 décembre 2011** et **12 juillet 2012** consacrées à la mission 10 – Protection des biens et de ses personnes et à ses programmes, aux ajustements budgétaires suivants :

Programme 10-02 - Gendarmeries

Section d'investissement (en €)	Dépenses Recett	es
Total	- 1.630.000	•
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 1.630.000	=
Crédits budgétaires gérés hors AP	=	=

Diminution dans la mesure où les travaux de construction de la gendarmerie de SAINT-LEU D'ESSERENT (canton de MONTATAIRE) ont finalement démarré fin juin 2012, ce retard trouvant son origine dans la déclaration d'infructuosité d'un des 16 lots.

- **RETIENT** en conséquence, au titre de la mission 10 et de ses programmes, la situation décrite ci-après :

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	(en €)
10-01	SDIS	29.443.820	-	-	-	-
10-02	Gendarmeries	-	-	4.495.929	170.247	-
10-03	Subventions aux associations	56.700	-	-	-	ı
	TOTAL	29.500.520	-	4.495.929	170.247	-

Pour le Président du Conseil général et par délégation le directeur général adjoint

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2012 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012 LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 novembre 2012; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents: MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BOULLAND - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. CAUWEL.
- M. MANCEL à M. de VALROGER,
- M. PATIN à M. DELAVENNE,
- M. VASSELLE à M. LEMAITRE,
- M. VILLEMAIN à M. ROME,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations 104 du 15 décembre 2011 et du 12 juillet 2012,

VU le rapport 1002 du Président du Conseil général :

PROGRAMME 11-04 - MOYENS DES SERVICES

VU l'avis favorable de la 1ère commission.

APRES EN AVOIR DELIBERE
ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **PROCEDE**, dans le prolongement des délibérations **104** des **15 décembre 2011** et **12 juillet 2012** consacrées au programme 11-04 et à ses actions, aux ajustements budgétaires suivants :

Action 11-04-01 – Patrimoine immobilier administratif

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	960.613,41
Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 373.000,00	1.752.874,02
Crédits budgétaires gérés ou AP	- 354.000,00	-
Crédits budgétaires hors AP	- 19.000,00	1.752.874,02

Recette supplémentaire de 1.752.874,02 € générée par la cession de nouveaux bâtiments, compte tenu de la gestion dynamique du patrimoine départemental grâce au schéma directeur immobilier, véritable base de données patrimoniales permettant la valorisation des biens immobiliers et contribuant à améliorer les conditions de travail des agents départementaux et la qualité de service offerte aux administrés tout en rationalisant les coûts par une politique de regroupement des services en un même lieu.

Recette complétée pour 960.613,41 € notamment par la revalorisation des baux de gendarmeries et pour une indemnité que devrait percevoir le département suite à une décision de justice.

Ajustement à la baisse des crédits en dépenses dû au retard pris dans le lancement de certaines études et aux démarches entreprises pour acquérir un terrain à CREIL en vue de la reconstruction à terme d'une nouvelle UTD regroupant l'UTD de PONT-SAINTE-MAXENCE (canton de PONT-SAINTE-MAXENCE) et le CRD de SAINT-MAXIMIN (canton de CHANTILLY).

- **RETIENT** en conséquence, au titre du programme 11-04 et de ses actions, la situation décrite ciaprès :

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissem		
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	AP (en €)
11- 04	Moyens des services	19.602.088,66	3.202.858,57	13.346.467,25	5.063.406,02	3.594.000
11-04-01	Patrimoine immobilier administratif	7.033.415,11	3.202.858,57	7.706.319,63	4.802.874,02	2.494.000
11-04-02	Moyens logistiques	4.435.792,87	-	1.017.993,29	-	-
11-04-03	Parc automobile	3.409.350,00	-	737.769,37	100.532,00	-
11-04-04	Systèmes d'information et réseaux	4.021.222,30	-	3.884.384,96	160.000,00	1.100.000
11-04-05	Sécurité juridique et commande publique	702.308,38	-	-	-	-

Pour le Président du Conseil général et par délégation le directeur général adjoint

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2012 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012 LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 novembre 2012; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents: MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BOULLAND - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. CAUWEL.
- M. MANCEL à M. de VALROGER,
- M. PATIN à M. DELAVENNE,
- M. VASSELLE à M. LEMAITRE,
- M. VILLEMAIN à M. ROME,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles 200 et 238 bis du code général des impôts,

VU la délibération 106 du 15 décembre 2011,

VU le rapport 1003 du Président du Conseil général :

PROGRAMME 11-02 - GARANTIES D'EMPRUNTS

VU l'avis favorable de la 1ère commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE
ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **ACCORDE** à titre exceptionnel et à hauteur de 100%, à l'association BETHEL à TRUMILLY (canton de CREPY-EN-VALOIS), non reconnue d'intérêt général ou d'utilité publique au sens des articles 200 et 238 bis du code général des impôts, la garantie du département pour deux emprunts d'un montant global de **4.740.040** € réalisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de la manière suivante pour la réhabilitation-extension du foyer de vie Saint-Rieul :

1^{er} emprunt :

Prêt PLS 2012

- Montant : 2.582.300 €

- Durée de préfinancement : 24 mois- Durée d'amortissement : 30 ans- Remboursement : trimestriel

- Taux révisable : taux du livret A + 111 points de base soit 3,36% à ce jour

- Amortissement : constant- Révisabilité : simple

2^{ème} emprunt

Prêt PHARE (en complément du PLS et en financement de la réhabilitation)

- Montant : **2.157.740 €**

- Durée de préfinancement : 24 mois
- Durée d'amortissement : 30 ans
- Remboursement : trimestriel
- Taux d'intérêt fixe : 3,06%
- Amortissement : constant

- **PRECISE** que cette garantie exceptionnelle :
- * vient en complément de la subvention de 1.008.000 € accordée à l'association pour cette opération dont le montant des travaux est de 5.748.040 € ;
- * est motivée par la petite surface financière de l'association et le fait que le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du Conseil général ;
- * n'emporte pas d'effets sur les demandes à venir de cette association ou d'autres établissements qui seront étudiées au cas par cas ;

latits à	ce dossier.
	elatifs a

Pour le Président du Conseil général et par délégation le directeur général adjoint

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2012 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012 LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 novembre 2012; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents: MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BOULLAND - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. CAUWEL,
- M. MANCEL à M. de VALROGER,
- M. PATIN à M. DELAVENNE,
- M. VASSELLE à M. LEMAITRE,
- M. VILLEMAIN à M. ROME,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 5002 du 15 décembre 2011,

VU le rapport 1004 du Président du Conseil général :

BUDGET ANNEXE DE LA POUPONNIERE DEPARTEMENTALE CLOTURE POUR L'EXERCICE 2012 ET SUPPRESSION DEFINITIVE

VU l'avis favorable de la 1ère commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE
ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **PROCEDE**, dans le prolongement de la délibération **5002** du **15 décembre 2011**, aux différentes opérations comptables et budgétaires pour clore définitivement le budget annexe de la pouponnière départementale :

A – ARRETE DES COMPTES 2012

Le compte administratif 2012 et le compte de gestion 2012 du budget de la pouponnière départementale dégagent le même résultat de clôture. Les dépenses 2012 correspondent à des charges de gestion courante qui n'ont pu être réglées en 2011.

Déficit brut de clôture de **48.241,10** € (1+2).

(En €)

<u> </u>	3,			
	SECTION	DEPENSES BUDGETAIRES	RECETTES BUDGETAIRES	RESULTAT
1	INVESTISSEMENT	84.307,70	84.307,70	0,00
2	FONCTIONNEMENT	48.392,74	151,64	- 48.241,10
3	Excédent d'investissement 2011		138.060,85	138.060,85
4	Excédent de fonctionnement 2011		30.145,55	30.145,55
5	TOTAL	132.700,44	252.665,74	119.965,30

- PREND ACTE du détail par section et par chapitre de l'exécution du budget 2012 (en €) :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - DEPENSES

CHAPITRES	PREVISIONS	REALISATIONS
21 - Immobilisations corporelles041 - Opérations d'ordre patrimoniales	138.060,85 84.312,00	84.307,70
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	222.372,85	84.307,70

2 - RECETTES

CHAPITRES	PREVISIONS	REALISATIONS
001 - Solde d'exécution reporté041 - Opérations d'ordre patrimoniales	138.060,85 84.312,00	84.307,70
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	222.372.85	84.307.70

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - DEPENSES

CHAPITRES	PREVISIONS	REALISATIONS
011 - Charges à caractère général65 – Autres charges de gestion courante	80.050,82 1.219.094,73	47.784,21 608,53
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1.299.145,55	48.392,74

2 - RECETTES

CHAPITRES	PREVISIONS	REALISATIONS
002 - Résultat de fonctionnement reporté75 - Autres produits de gestion courante77 - Produits exceptionnels	30.145,55 1.269.000,00	151,64
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1.299.145,55	151,64

B – AFFECTATION DES RESULTATS

A la clôture de l'exercice 2012, les résultats sont les suivants :

Excédent d'investissement :138.060,85 €
Déficit de fonctionnement : 18.095,55 €

- **DIT** que lors du budget supplémentaire de 2013, la reprise des résultats de la pouponnière sera intégrée dans le budget principal et que le règlement des dépenses afférentes à cette clôture sera inscrit sur le budget principal du département.

- APPROUVE :

- * la clôture du budget de l'exercice 2012 et l'inscription dans le budget principal (cf. délibération **1007** du **20 décembre 2012**) d'une dépense de 1.669.000 € pour acompte sur frais de clôture ;
- * l'intégration de l'actif, du passif et des résultats dans le budget principal ;
- * la suppression définitive du budget annexe de la pouponnière départementale.

Pour le Président du Conseil général et par délégation le directeur général adjoint

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2012 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012 LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 novembre 2012; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents: MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BOULLAND - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. CAUWEL.
- M. MANCEL à M. de VALROGER,
- M. PATIN à M. DELAVENNE,
- M. VASSELLE à M. LEMAITRE,
- M. VILLEMAIN à M. ROME,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1413-1, L.1411-3 et R.1411-7,

VU le rapport **1005** du Président du Conseil général et ses annexes :

RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS - COMMUNICATION

VU l'avis favorable de la 1ère commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE		

- **PREND ACTE** suivant l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, au vu des **annexes 1** à **4** jointes, de la communication des rapports annuels établis pour l'année 2011 précédés de leur synthèse, pour les délégations de service public suivantes, étant précisé qu'ils ont été présentés à la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 18 septembre 2012 :
- Haut débit départemental » de TEL'OISE (annexe 1) ;
- Exploitation des lignes de transports de voyageurs interurbaines, y compris le transport des scolaires sur le département d'ATRIOM DU BEAUVAISIS, d'ATRIOM DU COMPIEGNOIS et de KEOLIS RESEAU DEPARTEMENTAL SUD OISE (annexe 2);
- « Oise Mobilité Transport Adapté » de LIBÉOLE (annexe 3) ;

• Gestion et l'exploitation du restaurant administrat	if de BEAUVAIS de R2C (annexe 4).

Pour le Président du Conseil général et par délégation le directeur général adjoint

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2012 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012 LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 novembre 2012; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents: MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BOULLAND - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. CAUWEL.
- M. MANCEL à M. de VALROGER,
- M. PATIN à M. DELAVENNE,
- M. VASSELLE à M. LEMAITRE,
- M. VILLEMAIN à M. ROME,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son L.3221-10-1,

VU la délibération 104 du 31 mars 2011 modifiée par la délibération 104 du 21 juin 2012,

VU le rapport **1006** du Président du Conseil général et son annexe :

DELEGATION D'ATTRIBUTION DE L'ASSEMBLEE AU PRESIDENT - INFORMATION

VU l'avis favorable de la 1ère commission.

APRES EN AVOIR DELIBERE	

- PREND ACTE, conformément à la délibération 1	04 du 31 mars	2011 modifiée	prise sur le
fondement de l'article L.3221-10-1 du code général	des collectivités	territoriales, de	l'exercice de
la délégation d'attribution de l'Assemblée consentie	au Président en	matière d'action	s en justice
dans les conditions ci-annexées.			

Pour le Président du Conseil général et par délégation le directeur général adjoint

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2012 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012 LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 novembre 2012; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents: MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BOULLAND - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. CAUWEL.
- M. MANCEL à M. de VALROGER,
- M. PATIN à M. DELAVENNE,
- M. VASSELLE à M. LEMAITRE,
- M. VILLEMAIN à M. ROME,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 1004 du 20 décembre 2012,

VU la décision III-07 du 14 décembre 2009,

VU le rapport 1007 du Président du Conseil général et ses annexes :

PILOTAGE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES - RAPPORT FINANCIER

VU l'avis favorable de la 1ère commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **PROCEDE** dans le cadre de la Décision Modificative n° 2 de 2012, aux inscriptions et ajustements budgétaires dans les conditions suivantes :

I - PROGRAMME 04-02 - AMENAGEMENT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

* Action **04-02-04** – Logement

Dépenses : - 21.400 € Recettes : 13.000 €

Ajustement des dépenses à la baisse compte tenu du choix du département de reporter de quelques mois, dans un souci de cohérence avec les nouvelles orientations gouvernementales en matière de politique du logement, la finalisation de celles de son Plan Départemental de l'Habitat (PDH) en cours de définition, notamment celles liées aux objectifs de production de logements neufs et d'intervention sur le parc existant.

S'agissant des recettes :

- diminution de 21.400 € dans la mesure où la subvention de la région pour l'élaboration du PDH ne sera en conséquence sollicitée qu'en 2013 ;
- augmentation de 13.000 € au regard des encaissements effectifs issus du remboursement du Pass foncier.

II - PROGRAMME 07-04 - COLLEGE NUMERIQUE ET DEVELOPPEMENT DES USAGES

* Action **07-04-01** – Ordi'60

- 518 €

A titre de régularisation d'une recette provenant de la vente d'un ordinateur portable Ordi'60 dans le cadre de la convention signée avec le représentant du collégien.

III - PROGRAMME 11-04 - MOYENS DES SERVICES

* Action 11-04-04 – Réseaux informatiques

99.487,39 €

IV - PROGRAMME 11-05 - AUTRES RECETTES ET DEPENSES

1 - Action 11-05-01 - Recettes réelles de fonctionnement

- Taxe foncière sur les propriétés bâties	378.603 €
- Rôles supplémentaires sur la taxe professionnelle	1.704.546 €
- Taxe sur l'électricité	1.000.000 €
- Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental	

d'enregistrement

- 9.000.000 €

- Fonds de péréquation des DMTO (dépenses et recettes)

Dépenses : 5.651.506 € Recettes : 5.651.506 €

- Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels

240.000 €

- Reprise sur provisions pour risques et charges financiers

170.000 €

- Clôture de la pouponnière

1.669.000 €

- **AFFECTE** dans le prolongement de la délibération **1004** du **20 décembre 2012**, 1.669.000 € sur le chapitre **65** article **6568** pour acompte sur les frais de clôture.

2 - Action 11-05-03 – Emprunts et charges financières

2.1 - Emprunts d'équilibre

- 4.368.112,77 €

- **PREND ACTE** qu'à l'issue d'une consultation bancaire, le Président a retenu une offre aux conditions suivantes :

Crédit Agricole (score Gissler 1 A)

Montant : 5.000.000 €

Durée : 15 ans

Amortissement : linéaire

• Périodicité des échéances : trimestrielle

Frais de dossier : 0,24 %Taux d'intérêt : 4,72 %

2.2 - Consolidation emprunts revolving

2.2.1 - Dexia Crédit Local (score Gissler 1 A)

- **PREND ACTE** que suite à un courrier en date du 18 juillet 2012 par lequel DEXIA a notifié la révocation avec effet au 1er janvier 2013 du droit à tirage au titre des contrats MIR223580EUR et MIR252498EUR, le Président a demandé, afin de conserver cette ressource, la consolidation de ces 2 prêts aux conditions suivantes :

Contrat MIR 252498 EUR

Montant du capital restant dû : 22.000.000 €

■ Date de versement : 28 décembre 2012

Durée : 11 ans soit un terme fixé au 1^{er} janvier 2024 exclu

Amortissement : profil ci-dessous

Périodicité des échéances : annuelle (1^{er} janvier 2014)

Commission d'engagement : néantTaux d'intérêt : eonia + 0,004 %

	Capital restant dû	Amortissement	Capital restant dû	
	avant		après	
01/01/2014	22.000.000	2.000.000	20.000.000	
01/01/2015	20.000.000	2.000.000	18.000.000	
01/01/2016	18.000.000	2.000.000	16.000.000	
01/01/2017	16.000.000	2.000.000	14.000.000	
01/01/2018	14.000.000	2.000.000	12.000.000	
01/01/2019	12.000.000	2.000.000	10.000.000	
01/01/2020	10.000.000	2.000.000	8.000.000	
01/01/2021	8.000.000	2.000.000	6.000.000	
01/01/2022	6.000.000	2.000.000	4.000.000	
01/01/2023	4.000.000	2.000.000	2.000.000	
01/01/2024	2.000.000	2.000.000	-	

Contrat MIR 223580 EUR

Montant du capital restant dû : 6.200.000 €

Date de versement : 28 décembre 2012

Durée : 7 ans soit un terme fixé au 1^{er} janvier 2020 exclu

• Amortissement : profil ci-dessous

Périodicité des échéances : annuelle (1^{er} janvier 2014)

Commission d'engagement : néantTaux d'intérêt : eonia + 0,13 %

	Capital restant dû	Amortissement	Capital restant dû	
	avant		après	
01/01/2014	6.200.000	600.000	5.600.000	
01/01/2015	5.600.000	700.000	4.900.000	
01/01/2016	4.900.000	700.000	4.200.000	
01/01/2017	4.200.000	700.000	3.500.000	
01/01/2018	3.500.000	900.000	2.600.000	
01/01/2019	2.600.000	800.000	1.800.000	
01/01/2020	1.800.000	1.800.000	-	

2.2.2 - Caisse d'épargne-Crédit foncier (score Gissler 1 A)

- **PREND ACTE** que dans le sillage de Dexia, la Caisse d'épargne procédera en 2013 à la révocation du droit à tirage au titre du contrat 2936478N, et qu'afin de conserver cette ressource, le Président a demandé la consolidation aux conditions suivantes :

Montant du capital restant dû: 7.367.833,23 €

■ Date de versement : 30 décembre 2012

Durée : 10 ans soit un terme fixé au 30 décembre 2022

Amortissement : constant

Périodicité des échéances : annuelle (30 décembre 2013)

• Commission d'engagement : néant

■ Taux d'intérêt fixe de 1,92 %

- MODIFIE, PAR CONSEQUENT l'encours de prêt revolving, et FIXE ainsi qu'il suit la situation des emprunts renouvelables à la date du 31 décembre 2012 :

Référence			Capital disponible	Inde	x et marges	disponible	s
revolving	Prêteur	Montant initial	au 01/01/2013	EURIBOR 1, 3, 6 ou 12 mois	TAG 1,3 ou 6 mois	TAM	EONIA
XU 00246833	Calyon	35.000.000 €	23.333.335 €	0,015 %	0,035 %	0,035 %	
060519	BFT	10.000.000 €	7 119 210 €	0,015 %	0.035 %	0,035 %	0,035 %
Total		45.000.000 €	30 452 545 €				

3 - Action 11-05-04 - Autres dépenses réelles non ventilables

- Admission en non-valeur RMI	60.902,10 €
- Admission en non-valeur Laboratoire	7.611,70 €
- Admission en non-valeur divers	8.179,80 €
- Admission en non-valeur enfance	2.026,14 €
- Admission en non-valeur personnes âgées	2.512,79 €
- Admission en non-valeur CDEF	1.997,53 €

- **ADMET** en non-valeur, sur proposition du payeur départemental et conformément aux dispositions de l'article 74 du décret du 12 juillet 1893 et de l'instruction ministérielle du 31 août 1956, sur le budget principal, une somme de 81.232,53 €, et sur le budget du centre départemental de l'enfance et de la famille, une somme de 1.997,53 €, soit un total de **83.230,06** € détaillé en **annexe 1**.

- Titres annulés exercices antérieurs

10.000 €

- Provisions dépréciation pour compte de tiers

645.541 €

Provision au titre du recouvrement incertain du titre de recettes de 645.541 € émis suite à la mise à exécution du jugement rendu le 13 décembre 2011 par le tribunal correctionnel de BEAUVAIS, à l'encontre des responsables de l'incendie du centre de formation de ROUVROY-LES-MERLES.

- Dépenses imprévues (crédit gérés en AP)

- 300,000 €

4 - Action 11-05-06 - Autres écritures d'ordre

- Opérations patrimoniales (dépenses et recettes)	1.291.196 €
- Opérations patrimoniales (dépenses et recettes)	- 2.054.591,75 €
- Opérations patrimoniales (dépenses et recettes)	2.333.332 €
- Opérations d'ordre non patrimoniales (dépenses et recettes)	- 2.996.260,89 €

REGULARISATIONS PRELEVEMENT SUR LES DEPENSES IMPREVUES

- Dépenses imprévues investissement	- 27.248,78 €
- Matériel d'exploitation (lame de déneigement)	27.248,78 €

Suite à l'incendie cet été dans une usine à proximité de SAINT-MAXIMIN, il a été nécessaire de racheter en urgence les lames de déneigement détruites. Cette dépense n'avait pas été anticipée.

- **RETIENT** au titre des programmes 04-02, 04-04, 07-04, 11-04 et 11-05 et de ses actions, y compris les virements entre action :

Programmes/	Fonctionne	ement (en €) Investissement (en €)		AP	
Actions	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	(en €)
04.02.04 Logement	912.625,35	-	14.382.851,00	13.000,00	5.676.907,68
04.04.09 Télévision locale	530.000,00	-	128.000,00	-	
07.04.01 Ordi 60	1.005.297,65	-	5.799.261,00	-	-
11.04.04 Système d'information et réseaux	4.021.222,30	-	3.884.384,96	160.000,00	-
11.05.01 Recettes réelles de fonctionnement	6.144.908,00	620.469.369,00	-	-	-
11.05.02 Recettes réelles d'investissement (hors emprunt)	-	3,00	-	17.244.925,16	-
11.05.03 Emprunts et charges financières	12.802.744,00	-	95.895.072,00	147.908.298,79	147.908.298,79
11.05.04 Autres dépenses réelles non ventilables	2.447.451,30	-	2.472.090,65	-	1.200.000,00
11.05.06 Autres écritures d'ordre	111.519.747,30	12.335.665,00	35.321.633,00	134.505.383,34	-

- APPROUVE la situation jointe en a la DM2.	annexe 2 des crédits par	r missions, programm	es et actions suite à
IN DINE.			

Pour le Président du Conseil général et par délégation le directeur général adjoint

DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2012 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012 LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 novembre 2012; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents: MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BOULLAND - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. CAUWEL,
- M. MANCEL à M. de VALROGER.
- M. PATIN à M. DELAVENNE.
- M. VASSELLE à M. LEMAITRE,
- M. VILLEMAIN à M. ROME,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations 201 des 15 décembre 2011 et 12 juillet 2012,

VU le rapport 2001 du Président du Conseil général et ses annexes :

PROGRAMMES 05-02 - DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE LA SECURITE DES RESEAUX DE DEPLACEMENTS, ET 05-03 - EXPLOITATION DES RESEAUX DE DEPLACEMENTS

VU l'avis favorable de la 2ème commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **PROCEDE** dans le prolongement des délibérations **201** des **15 décembre 2011** et **12 juillet 2012** consacrées aux programmes 05-01, 05-02 et 05-03 et à leurs actions, aux ajustements budgétaires suivants :

1 – PROGRAMME 05-02 - DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE LA SECURITE DES RESEAUX DE DEPLACEMENT

Action 05-02-03 - Renforcements structurels Compétence obligatoire

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	2.530.000
Crédits budgétaires gérés sous AP	-	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	2.530 000
AP en €		-

Au titre de la participation 2012 de l'Etat dans le cadre de la convention de financement passée pour l'opération liée au contournement de la RN 31 au sud de BEAUVAIS.

Action 05-02-06 – Trans'Oise et autres circulations douces Intervention volontaire

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 84.500	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 84.500	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	-
AP en €		-

Crédits qui ne seront pas utilisés.

2 - PROGRAMME 05-03 - EXPLOITATION DES RESEAUX DE DEPLACEMENT

Action 05-03-01 - Maintenance et travaux d'entretien des réseaux Compétence obligatoire

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-172.625	-

- **TRANSFERE** une partie de ces crédits sur l'action **11-04-03** – Parc automobile (garage) à hauteur de **145.000** € afin d'assurer l'achat de pneumatiques thermogommes pour les véhicules utilitaires légers 4x4 et le reconditionnement de camions qui a été préféré au renouvellement de ces derniers.

Action 05-03-02 – Matériels d'exploitation Compétence obligatoire

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses Ro	ecettes
Total	-	-
	_,	
Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 23.000	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 23.000	=
Crédits budgétaires gérés hors AP		=
AP en €		•

3 lames de déneigement ayant été détruites au CRD de SAINT-MAXIMIN (canton de CHANTILLY) suite à l'incendie d'une entreprise voisine, 27.248,78 € ont été sollicités sur les crédits de dépenses imprévues afin de pouvoir les remplacer, étant précisé qu'elles ont fait l'objet d'une déclaration auprès de notre assureur pour remboursement.

- **RETIENT** en conséquence au titre de la mission 05 et de ses 3 programmes la situation décrite ciaprès :

Dragrammas/ Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		
P	Programmes/ Actions	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
05-01	Plan routier pluriannuel	-	-	20.588.684,28	-	
05-01-01	Liaisons nouvelles, déviations et doublement	-	-	14.387.925,35	-	
05-01-02	Renforcements et calibrages	-	-	1.929.709,79	-	
05-01-03	Ouvrages d'art	=	-	4.271.049,14	-	
05-02	Développement et amélioration de la sécurité des réseaux de déplacements	55.000,00	445.382,89	21.427.996,11	2.530.000,00	
05-02-01	Opérations ponctuelles	-	445.382,89	1.369.057,61	-	
05-02-02	Opérations de sécurité	-	-	2.695.532,02	-	
05-02-03	Renforcements structurels	-	-	7.523.200,34	2.530.000,00	
05-02-04	Traverses d'agglomération	-	-	4.293.332,44	-	
05-02-05	Signalisations	1	-	1.191.188,13	-	
05-02-06	Trans'Oise et autres circulations douces	55.000,00	-	4.355.685,57	-	
05-03	Exploitation des réseaux de déplacements	9.346.109,03	17.560,60	1.928.923,51	-	
05-03-01	Maintenance et travaux d'entretien	9.346.109,03	17.560,60	166.000,00	-	
05-03-02	Matériels d'exploitation	-	-	1.762.923,51	-	
	TOTAL MISSION 05	9.401.109,03	462.943,49	43.945.603,90	2.530.000,00	

- **INTEGRE** au patrimoine du département, le montant de **889 M€** correspondant à la valorisation des RNIL transférées par l'Etat au département en application des dispositions de l'article 18 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- **PRECISE** que cette valorisation correspond au coût de reconstruction à neuf déprécié du coût de remise en état de ces sections transférées (chaussée et ouvrages d'art) conformément aux dispositions de la norme comptable n° 6 de l'Etat ;
- **ATTRIBUE** une aide exceptionnelle en faveur du « Sentiers des écrivains » dans le cadre de la convention de partenariat à intervenir avec l'Institut de France Domaine de CHAÂLIS, et à cet effet :
- * agrée les termes joints en annexe 1 de la convention correspondante d'une durée de cinq ans définissant les conditions d'aménagement, d'ouverture au public et de gestion du sentier des écrivains reliant le parc Jean-Jacques Rousseau à ERMENONVILLE et le Domaine de l'abbaye de CHAÂLIS à FONTAINE-CHAÂLIS;
- * autorise le Président à la signer, étant précisé que le département :
- assurera la fourniture, l'implantation et l'entretien de la signalétique sur le sentier des écrivains ;
- participera, sous réserve du vote des crédits correspondants par l'Assemblée départementale :
- à hauteur de 50 % des dépenses engagées par l'Institut de France pour la fabrication et la pose de portails, dans la limite de 30.000 € HT ;
- annuellement et pendant 5 ans à 50 % aux dépenses engagées par l'Institut de France pour les opérations d'entretien et de restauration prévues au plan de gestion, soit environ 10.750 € HT la 1ère année puis en moyenne 3.500 € HT par an les années suivantes ;
- créera et éditera l'outil de communication d'aide à la visite étant entendu que pour les réimpressions suivantes, l'Institut de France Domaine de CHAÂLIS remboursera le département à hauteur de 50 % des dépenses engagées pour lesdites réimpressions. Les recettes correspondantes seront inscrites sur l'action 11-02-02 Communication et information ;
- * **APPROUVE** le plan de gestion sur le domaine de l'abbaye de CHAÂLIS de l'ENS VMU45 « lisières forestières, étangs et marais de Ver sur Launette » joint en **annexe 2** qui constitue une annexe à ladite convention.

Pour le Président du Conseil général et par délégation le directeur général adjoint

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2012 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012 LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 novembre 2012; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents: MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BOULLAND - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. CAUWEL.
- M. MANCEL à M. de VALROGER,
- M. PATIN à M. DELAVENNE,
- M. VASSELLE à M. LEMAITRE,
- M. VILLEMAIN à M. ROME,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations 202 des 15 décembre 2011 et 12 juillet 2012,

VU le rapport 2002 du Président du Conseil général :

PROGRAMMES 06-01 - DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN ET 06-02 - ADAPTATION DES TRANSPORTS EN COMMUN AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

VU l'avis favorable de la 2ème commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :	

- PROCEDE, dans le prolongement des délibérations 202 des 15 décembre 2011 et 12 juillet 2012, aux ajustements budgétaires suivants :

I - PROGRAMME 06-01 - DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN

Action 06-01-01 - Transports interurbains sauf scolaires compétence obligatoire

Section de fonctionnement (en €)		Dépenses	Recet	tes
Total		+ 11.4	196,26	-
Section d'investissement (en €)	Dé	penses F	Recettes	
Total		+ 202.4	466,67	+ 48.600,00
Crédits budgétaires gérés sous AP		+ 202.4	466,67	-
Crédits budgétaires gérés hors AP			-	+ 48.600,00
AP en €				+ 202.466,67

En section de fonctionnement, + 16.911,72 € net au titre de l'indexation du marché de location et de maintenance des abribus, et - 5.415,46 € compte tenu de la révision à la baisse du nombre de rotations du transport par navette des agents vers le restaurant inter-administratif au vu des besoins réels constatés.

En section d'investissement, + 162.000 € AP/CP au titre de l'indexation prévisionnelle de la subvention d'investissement des lots 1 et 3 (ATRIOM du BEAUVAISIS et ATRIOM du COMPIEGNOIS) à partir du dernier indice connu, le lot 2 (KEOLIS RESEAU DEPARTEMENTAL SUD-OISE) n'étant pas concerné, + 110.866,67 € AP/CP pour permettre le versement du solde à RFF et à la SNCF de l'opération de modernisation de la ligne ferroviaire AMIENS-COMPIEGNE (contrat de plan 2000-2006), et - 70.400 € AP/CP dans la mesure où le nombre de véhicules qui seront équipés de la livrée départementale a été ramené à 20 pour la fin de l'année 2012 compte tenu notamment des contraintes de disponibilités des véhicules.

Action 06-01-02 - Transports interurbains scolaires Compétence obligatoire

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses Recet	ttes
Total	+ 400.000	-

Compte tenu de la prise en compte de l'évolution des modalités de calcul de la réduction générale des cotisations sociales patronales pour 2011 et 2012.

II - PROGRAMME 06-02 – ADAPTATION DES TRANSPORTS EN COMMUN AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Action 06-02-01 - Oise Mobilité Transport Adapté

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses Rece	ttes
Total	- 500.000	- 200.000

Action 06-02-02 - Schéma directeur d'accessibilité Compétence obligatoire

Section d'investissement (en €)	Pépenses Recettes	
Total	- 98.300	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 98.300	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	-

AP en €	- 98.300

Compte tenu du nombre de véhicules mis en accessibilité qui a été adapté aux programmes établis par les délégataires jusqu'en 2015.

Action 06-02-03 - Transports scolaires d'élèves handicapés Compétence obligatoire

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses Rece	ettes
Total	- 80.000	-

Compte tenu des résultats de la poursuite des efforts de rationalisation des moyens de transport mis à disposition.

- **RETIENT** en conséquence, au titre de la mission 06 et de ses 2 programmes la situation décrite ci-après :

Drog	rammas/Aations	Fonctionnen	nent (en €)	Investissem	AP	
Frog	rammes/Actions	Dépenses Recettes		Dépenses	Recettes	(en €)
06-01	Développement des transports en commun	60.735.135,8 2	60.735.135,8 2 2.518.880,29 2.2		615.572,70	312.866,67
06-01-01	Transports interurbains (sauf scolaires)	1.293.521,26	-	2.202.775,67	615.572,70	812.866,67
06-01-02	Transports interurbains scolaires	59.441.614,56	2.518.880,29	-	-	-
06-02	Adaptation des transports en commun aux personnes à mobilité réduite	11.844.588,7 5	2.180.000,00	171.700,00	-	171.700,00
06-02-01	Oise Mobilité Transport Adapté	5.450.000,00	2.180.000,00	-	-	-
06-02-02	Schéma directeur d'accessibilité	-	-	171.700,00	-	171.700,00
06-02-03 Transports scolaires d'élèves handicapés		6.394.588,75	-	-	-	-
	TOTAL	72.579.724,57	4.698.880,29	2.374.475,67	615.572,70	484.566,67

Pour le Président du Conseil général et par délégation le directeur général adjoint

DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2012 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012 LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 novembre 2012; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents: MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BOULLAND - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. CAUWEL,
- M. MANCEL à M. de VALROGER,
- M. PATIN à M. DELAVENNE,
- M. VASSELLE à M. LEMAITRE,
- M. VILLEMAIN à M. ROME,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations 304 des 15 décembre 2011 et 12 juillet 2012,

VU les décisions III-05 du 16 octobre 2006 et VI-14 du 24 septembre 2007,

VU le rapport 3001 du Président du Conseil général et ses annexes :

PROGRAMME 04-04 DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DE L'OISE

VU l'avis favorable de la 3ème commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

I – AJUSTEMENTS DE CREDITS

- **PROCEDE**, dans le prolongement des délibérations **304** des **15 décembre 2011** et **12 juillet 2012** consacrées au programme 04-04 — Développement de l'attractivité de l'Oise, aux ajustements budgétaires suivants :

Action 04-04-01 - Développement économique

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	+ 73.692,80
Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	+ 51.000,	,00 + 80.272,32
Crédits budgétaires gérés sous AP	+ 51.000,	,00 -
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	+ 80.272,32
AP en €		+ 102.500,00

- ROUVROY-LES-MERLES (canton de BRETEUIL) / Récoltes

Recette en fonctionnement de 73.692,80 € provenant de la vente de différents produits (céréales et paille) tirés de l'exploitation du site de ROUVROY-LES-MERLES.

- Programme de Maîtrise des Pollutions Liées aux Effluents d'Elevages (PMPLEE)

Inscription de 51.000 € en CP au titre de bonification d'intérêts pour répondre au dernier appel de fonds du CNASEA correspondant à l'estimation prévisionnelle des sommes restant dues au titre de cette action.

- Contrat de développement Région-Département (CDRD)

Recette de 80 272.32 € en investissement au titre du solde versé par la région dans le cadre de la convention du 24 décembre 2009 prise en application du CDRD pour l'aménagement du bâtiment de l'espace Galilée à BEAUVAIS.

- Aide à l'immobilier

Inscription de 102.500 € en AP compte tenu du nombre de dossiers en instance au titre de l'aide à l'immobilier.

Action 04-04-02 – Développement du tourisme

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes	
Total	1.2	1.200,00	
Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes	
Total	-		+ 1.320,00
Crédits budgétaires gérés sous AP	-		-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-		+ 1.320,00
			_
AP en €			32.515,00

- Remboursement au titre des meublés touristiques

Recette de 1.320 € au titre du reliquat de remboursement 2012 par l'intéressé au vu de l'échéancier de paiement établi avec la paierie départementale pour le titre de recette de 7.725 € émis à son encontre suite à la cessation d'exploitation avant le délai de 10 ans des 3 chambres d'hôtes pour lesquelles il avait obtenu du département, par décision VI-14 du 24 septembre 2007, une aide de 9.000 €.

- Meublés touristiques

Inscription de 32.515 € en AP compte tenu du nombre de dossiers en instance.

Action 04-04-03 – Oise Tourisme

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses R	ecettes
Total	-	25.000,00

Recette de 25.000 €, en accord avec Oise tourisme, correspondant au montant non utilisé sur la subvention globale allouée au titre de l'organisation de l'opération Oise Verte et Bleue 2009.

II - INDIVIDUALISATIONS DE CREDITS

- **RETIENT** les dossiers suivants :

1 – Au titre de l'aide à l'immobilier

 Entreprise AGCO (canton de BEAUVAIS SUD-OUEST) 100.000 € AP

- * Acquisition d'un ensemble immobilier sur la zone d'activités du Ther à BEAUVAIS et réalisation de travaux de réhabilitation et d'extension, dans le cadre du développement de l'entreprise,
- * Activités : Fabrication d'engins agricoles,
- * Effectifs : A partir d'un effectif initial de 1.200 emplois en CDI, **30 emplois** seraient créés avant le 22 mai 2017.

Entreprise LEMARIE PATISSIER (canton de CHAUMONT EN VEXIN)

22.500 € AP

- * Acquisition d'un bâtiment d'activités à CHAUMONT-EN-VEXIN et réalisation de travaux de réhabilitation, dans le cadre du développement de l'entreprise,
- * Activités : Fabrication de pâtisseries industrielles,
- * Effectifs : A partir d'un effectif initial de 35 emplois en CDI, **15 emplois** seraient créés avant le 1er août 2016 ;
- PRECISE qu'un titre de recette de 10.500 € sera émis à l'encontre de l'entreprise en parallèle du nouveau soutien financier ci-dessus pour les 7 emplois non créés sur les 18 emplois à créer au vu de la décision III-05 du 16 octobre 2006 par laquelle une subvention de 27.000 € lui a été accordée.

• Entreprise BOSTIK (canton de COMPIEGNE SUD)

60.000 € AP

- * Construction d'un bâtiment à VENETTE et réalisation de travaux de viabilité, dans le cadre du développement de l'entreprise,
- * Activités : Fabrication, commercialisation, vente de tous produits adhésifs, liquides, fondus à chaud et autres,
- * Effectifs : A partir d'un effectif initial de 102 emplois en CDI, **40 emplois** seraient créés avant le 20 janvier 2017 ;
- **AGREE** les termes joints en **annexes 1** à **3** des conventions correspondantes à intervenir avec les bénéficiaires et **AUTORISE** le Président à les signer.

2 – Au titre des meublés touristiques

- 20.000 € AP au profit de M. et Mme DELMOTE Laurent pour la création de 5 chambres d'hôtes labellisées Clévacances 4 clés situées à MORLAINE (canton de NIVILLERS) ;
- 9.000 € AP au profit de M. et Mme NYHLEN David pour la création de 3 chambres d'hôtes labellisées Gîtes de France situées à BEAURAINS-LES-NOYON (canton de NOYON) ;
- 9.000 € AP au profit de M. GAUCHER Arnaud pour la création d'un gîte rural labellisé Gîtes de France situé à GUISCARD (canton de GUISCARD) ;
- **AGREE** les termes joints en **annexes 4** à **6** des conventions correspondantes à intervenir avec les bénéficiaires et **AUTORISE** le Président à les signer.

- **RETIENT** en conséquence au titre du programme 04-04 et de ses actions la situation décrite ci-après :

Prog	Programme/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		
			Dépenses Recettes		Recettes	(en €)	
04-04	Développement de l'attractivité de l'Oise	5.407.452,87	250.952,80	5.255.019,97	383.030,04	5.685.015,00	
04-04-01	Développement économique	1.322.378,78	223.692 ,80	1.647.093,36	80.272,32	4.252.500,00	
04-04-02	Développement du tourisme	350.850,75	2.260,00	261.758,00	1.320,00	282.515,00	
04-04-03	Oise tourisme	2.150.000,00	25.000,00	-	-	-	
04-04-04	Préservation et mise en valeur du patrimoine	43.551,00	-	1.129.006,00	-	650.000,00	
04-04-05	CAUE	1.045.137,00	-	-	-	-	
04-04-06	SMABT	214.000,00	-	1.064.000,00	=	=	
04-04-07	Autres plate-formes aéroportuaires	-	-	250.000,00	-	500.000,00	
04-04-08	Haut débit et très haut débit	281.535,34	-	903.162,61	301.467,72	-	

Pour le Président du Conseil général et par délégation le directeur général adjoint

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2012 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012 LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 novembre 2012; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BOULLAND - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. CAUWEL,
- M. MANCEL à M. de VALROGER,
- M. PATIN à M. DELAVENNE,
- M. VASSELLE à M. LEMAITRE,
- M. VILLEMAIN à M. ROME,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations 401 des 15 décembre 2011 et 12 juillet 2012,

VU le rapport 4001 du Président du Conseil général :

PROGRAMME 07-01 - PATRIMOINE IMMOBILIER D'ENSEIGNEMENT

VU l'avis favorable de la 4ème commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

_	_			•								
л	m	שו	I I	Ò	l'iin	anır	nıtà	LOC	CODC	lucione	suivantes	
-		, .		<u>a</u>	1 (1)	allii	11111	15.5	COLIC	เมอเบนอ	SUIVAIIIES	

- **PROCEDE** dans le prolongement des délibérations **401** des **15 décembre 2011** et **12 juillet 2012** consacrées au programme 07-01 — Patrimoine immobilier d'enseignement et de ses actions, aux ajustements budgétaires suivants :

Action 07-01-01 - Construction - extension - réhabilitation

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	1,00
Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 2.522.000,00	- 146.816,02
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 2.469.000,00	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	- 59.000,00	- 146.816,02
AP en €		-

Compte tenu notamment:

- du retard pris dans l'avancement de certaines opérations en cours d'études ;
- de la décision d'élaborer un programme d'économie pour rester dans le budget imparti de la construction d'un internat à MONTATAIRE (canton de MONTATAIRE), et d'en différer la livraison à la rentrée 2014 compte tenu du montant des offres à l'issue de la consultation des entreprises ;
- des aléas en phase chantier de l'extension du gymnase de LIANCOURT (canton de LIANCOURT) nécessitant la réalisation d'études complémentaires et différant la livraison du bâtiment en mars 2013.

Action 07-01-02 - Maintenance

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	-	9.318,00
Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 60.733,97	59.107,51
Crédits budgétaires gérés sous AP	-	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	- 60.733,97	59.107,51
AP en €	-	

Désaffectations de crédits concernant la réduction de la dette METP liée aux révisions des prix.

- **RETIENT** en conséquence au titre du programme 07-01 et de ses actions, la situation décrite ci-après :

Programmes/Actions		Fonctionnement (en €)		Investissem	AP (en €)	
Fiograi	IIIIIES/ACTIONS	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	AF (ell €)
07-01	Patrimoine immobilier d'enseignement	1.616.480,88	69.045,89	29.653.064,83	7.790.006,36	62.010.050
07-01-01	Construction Extension Réhabilitation	11.488,20	1,00	8.451.348,00	3.656.383,98	2.500.500
07-01-02	Maintenance	1.604.993,68	69.044,89	21.201.716,83	4.133.622,38	59.509.550

.-----

Pour le Président du Conseil général et par délégation le directeur général adjoint

Paul FRELAUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2012 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012 LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 novembre 2012; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents: MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BOULLAND - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. CAUWEL,
- M. MANCEL à M. de VALROGER,
- M. PATIN à M. DELAVENNE,
- M. VASSELLE à M. LEMAITRE,
- M. VILLEMAIN à M. ROME,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations 501 à 503 du 15 décembre 2011 et 501 du 12 juillet 2012,

VU le rapport 5001 du Président du Conseil général et son annexe :

SOLIDARITE

MISSION 01 - ENFANCE ET FAMILLES

MISSION 02 - AUTONOMIE DES PERSONNES

MISSION 03 - DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION

VU l'avis favorable de la 5ème commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- PROCEDE dans le prolongement des délibérations 501 à 503 du 15 décembre 2011 et 501 du 12 juillet 2012, aux ajustements budgétaires suivants représentant en section de fonctionnement, en dépenses + 0,52 % du budget, soit 1.871.559 €, et en recettes + 1,89 %, soit 1.879.755 €.

I - MISSION 01 - SOLIDARITE - ENFANCE ET FAMILLES

PROGRAMME 01-03 - PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

* RECETTES

+ 474.208 € notamment le recouvrement sur d'autres départements dans le cas de dessaisissements.

* DEPENSES

Action 01-03-02 – Etablissements et services habilités : adaptation – modernisation

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes	
Total	300.000	-	

Ajustement compte tenu de l'activité réelle des établissements d'accueil et d'hébergement pour les enfants de l'ASE.

Action 01-03-05 – Centre départemental de l'enfance et de la famille

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	190.000	-

Subvention d'équilibre d'investissement du budget départemental au lieu du recours à l'emprunt, suite à la prise en compte de la réduction des crédits dans la section d'investissement du budget annexe du CDEF.

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 300.000	-

Ajustement de la participation du département à l'équilibre du budget annexe du CDEF à hauteur de 9.083.326 €. Ce mouvement a été redéployé par virement dans un souci d'optimisation des crédits 2012.

II - MISSION 02 - SOLIDARITE - AUTONOMIE DES PERSONNES

1 - PROGRAMME 02-01 - PERSONNES AGEES

* RECETTES

1.233.600 € notamment pour le recouvrement des dotations de l'APA en établissements.

2 - PROGRAMME 02-02 - PERSONNES HANDICAPEES

* RECETTES

- 1.329.600 € concernant particulièrement l'ajustement à la baisse de la participation de la CNSA sur la PCH.

* DEPENSES

Action 02-02-01 – Aide sociale en établissements

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes		
Total	550.000	-		

Compte tenu de l'augmentation en 2012 du nombre de bénéficiaires (+ 47 personnes), notamment hors département, bien que la mise en œuvre de la convergence tarifaire ait permis une baisse des coûts à la place des structures pour personnes handicapées

III - MISSION 03 - SOLIDARITE - DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION

* RECETTES

1.501.547 € notamment pour les indus constatés sur les allocations du RSA, gérés par la CAF et en atténuation des dépenses d'allocations.

* DEPENSES

PROGRAMME 03-02 - EMPLOI ET FORMATION

Action 03-02-04 - Prestations RSA

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	1.021.559	-

En complément du redéploiement de crédits de 2.421.780 € afin de permettre le règlement des factures jusqu'à la fin de l'année au vu de l'augmentation des dépenses mensuelles par rapport aux prévisions et compte tenu de l'augmentation de 508,56 € (septembre 2011) à 545,70 € (juin 2012) du montant moyen du RSA socle versé par foyer et par mois et du nombre moyen mensuel de foyers bénéficiaires du RSA socle versé de 13.518, soit 17.755 allocataires.

- **RETIENT** en conséquence au titre des trois missions et de la totalité des programmes et actions du pôle solidarité la situation décrite ci-dessous :

MISSION 01 - SOLIDARITE - ENFANCE ET FAMILLES

Prog	grammes/Actions	Fonctionnement (en €)		Investissem	ent (en €)	AP (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
01-01	Observatoire de la protection de l'enfance	14.950	-	-	-	ı
01-01-01	Observatoire départemental de protection de l'enfance	10.000	-	-	-	ı
01-01-02	Suivi des politiques publiques	4.950	-	-	-	-
01-02	Prévention promotion de la santé PMI	2.194.903,79	600.000	106.561,21	-	78.690
01-02-01	Prévention médico- sociale	465.242,29	600.000	27.871,21	-	ı
01-02-02	Prévention et promotion de la santé - parentalité	514.990	-	-	-	-
01-02-03	Périnatalité	13.500	-	-	-	-
01-02-04	Agrément suivi accompagnement assistants maternels	578.993,40	-	-	-	-
01-02-05	Structures petite enfance	622.178,10	-	78.690	-	78.690
01-03	Protection de l'enfance et de la famille	87.021.344,38	1.794.208	670.000	-	-
01-03-01	Enfants accueillis à l'ASE	3.869.960,74	1.720.508	-	-	-
01-03-02	Etablissements et services habilités	54.339.414,98	-	480.000	-	-
01-03-03	Accueil familial	16.961.052,00	9.400	-	-	ı
01-03-04	Prévention	2.101.935.27	64.300	-	-	=
01-03-05	Centre départemental de l'enfance et de la famille	9.083.326,00	-	190.000	-	-
01-03-06	MDA/prévention spécialisée/ludothèque	665.655.39	-	-	-	-
TOT	AL MISSION 01	89.231.198,17	2.394.208	776.561,21	-	78.690

MISSION 02 - SOLIDARITE - AUTONOMIE DES PERSONNES

		Fonctionneme	ent (en €)	Investisseme	ent (en €)	AP
Progr	Programmes/Actions Dép		Recettes	Dépenses	Recettes	(en €)
02-01	Personnes âgées	64.948.388,09	25.702.762	3.387.006	-	1.466.948
02-01-01	Aide sociale en établissements	20.484.480,32	11.099.000	-	-	-
02-01-02	APA en établissements	19.072.983,02	1.281.800	-	-	-
02-01-03	Subventions en établissements	19.200,00	-	3.172.558	-	1.466.948
02-01-04	APA à domicile	21.908.502,92	12.520.262	-	-	-
02-01-05	Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux	167.730,00	-	214.448	-	-
02-01-06	Accueil familial	88.253,00	-	ı	ı	-
02-01-07	Modernisation du maintien à domicile	715.144,00	171.900	-	-	-
02-01-08	Téléalarme	777.428,76	629.800	-	ı	-
02-01-09	Aide sociale à domicile	1.714.666,07	-	-	-	-
02-02	Personnes handicapées	97.254.295,43	10.326.580	1.342.602	-	1.132.240
02-02-01	Aide sociale en établissements	68.000.640,93	-	1.235.544	-	1.132.240
02-02-02	PCH en établissements	396.486,00	288.545	-	-	-
02-02-03	PCH à domicile	22.535.955,34	8.427.067	-	-	-
02-02-04	Services d'accompagnement	2.437.114,16	-	-	-	-
02-02-05	Accueil familial	1.436.899,00	-	-	-	-
02-02-06	MDPH	2.357.000,00	1.610.968	-	-	-
02-02-07	Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux	90.200,00	-	107.058	-	-
ТОТА	L MISSION 02	162.202.683,52	36.029.342	4.729.608	-	2.599.188

MISSION 03 - SOLIDARITE - DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION

			Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)	
ı	Programmes/Actions	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	(en €)
03-01	Proximité et développement social territorial	8.889.911,18	68.697	368.836	-	258.836
03-01-01	Prévention	928.447,81	65.500	ı	-	8.836
03-01-02	Actions d'insertion sociale	2.976.777,47	=	ı	-	-
03-01-03	Soutien au réseau associatif et acteurs territoriaux	1.641.250,40	-	68.836	-	-
03-01-04	Fonds de solidarité	1.517.000,00	1.312	ı	-	=
03-01-05	Politique du logement	1.597.885,00	1.885	300.000	-	250.000

3-01-06 Tutelles et mesures d'accompagnement social personnalisé	228.550,50	-	-	-	-
--	------------	---	---	---	---

./... -6-

03-02	Emploi et formation	95.647.901,43	62.731.026	-	-	-
03-02-01	Contrats aidés	4.206.723,94	=	ı	=	-
03-02-02	Accompagnement à l'insertion professionnelle des publics	286.811,38	-	-	-	-
03-02-03	Actions d'insertion et de qualification professionnelle	2.648.111,87	500	-	-	-
03-02-04	Prestations RSA	88.506.254.24	62.730.526	-	-	-
03-03	Economie solidaire	2.463.347,99	7.250	-	-	-
03-03-01	Insertion par l'activité économique	2.463.347,99	7.250	-	-	-
	TOTAL MISSION 03	107.001.160,60	62.806.973	368.836	-	258.836

	Fonctionnen	nent (en €)	Investissem	AP		
TOTAUX	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	(en €)	
Missions 01-02-03	358.435.042,29	101.230.523,00	5.875.005,21	-	2.936.714,00	

- APPROUVE au titre du budget annexe CDEF :

* les inscriptions de crédits détaillées par chapitre en **annexe** portant les sections de cette structure aux montants suivants :

Section d'investissement : 1.798.929,86 €
Section de fonctionnement : 9.265.774,72 €

* les subventions d'équilibre suivantes :

Investissement : 190.000 €Fonctionnement : 9.083.326 €

Pour le Président du Conseil général et par délégation le directeur général adjoint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2012 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012 LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 novembre 2012; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents: MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BOULLAND - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. CAUWEL,
- M. MANCEL à M. de VALROGER,
- M. PATIN à M. DELAVENNE,
- M. VASSELLE à M. LEMAITRE,
- M. VILLEMAIN à M. ROME,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations 601 des 15 décembre 2011 et 12 juillet 2012,

VU le rapport 6001 du Président du Conseil général :

PROGRAMMES 08-02 - MUSEE DEPARTEMENTAL, 08-04 - PARC JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET 08-06 - ARCHIVES DEPARTEMENTALES

VU l'avis favorable de la 6ème commission,

VU l'avis conforme de la commission finances et évaluation,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **PROCEDE**, dans le prolongement des délibérations **601** des **15 décembre 2011** et **12 juillet 2012** consacrées aux programmes 08-01 à 08-06 et à leurs actions, aux ajustements budgétaires suivants :

I - PROGRAMME 08-02 - MUSEE DEPARTEMENTAL

Action 08-02-01 - Activité

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 145.000	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 145.000	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	-
ΔP en €		-

Dégagement de crédits destinés à la restauration des collections, qui seront réinscrits au Budget Primitif de 2013.

Action 08-02-02 - Réhabilitation du musée

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	- 170.000	- 223.511
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 170.000	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	- 223.511
AD on f		_

Dégagement de crédits compte tenu du report d'opérations lié à la nécessité d'intégrer les observations émises par la DRAC aux dossiers de consultation des entreprises.

II - PROGRAMME 08-04 - PARC JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Action 08-04-02 - Travaux au Parc Jean-Jacques Rousseau

Total	- 250,000	_
		=
Crédits budgétaires gérés sous AP	- 250.000	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	-

AP en €	-

Dégagement de crédits compte tenu de la révision du planning prévisionnel liée à la labellisation du parc Jean-Jacques Rousseau en «centre culturel de rencontres» et à la nécessité de réétudier les travaux à réaliser et de réécrire les programmes de travaux correspondants.

III - PROGRAMME 08-06 - ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Action 08-06-01 - Activité

Section d'investissement (en €)	Dépenses Recettes	
Total	2.500	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	=	=
Crédits budgétaires gérés hors AP	2.500	=

AP en €	-

Ajustement en vue d'acquérir avant la fin de l'année le manuscrit d'un chartiste de renom, Ernest LAURAIN (1867-1948), sur l'histoire du PLESSIS-BELLEVILLE.

- **RETIENT** par conséquent au titre des programmes 08-01 à 08-06 et de leurs actions la situation décrite ci-après :

Progr	ammes/Actions	Fonctionner	nent (en €)	Investisseme	AP	
i iogi	aiiiiies/Actions	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	(en €)
08-01	Soutien à la vie culturelle	6.197.350,0 5	130.000,00	54.244,92	-	-
08-01-01	Aide aux associations	4.998.089,5 0	-	54.244,92	-	-
08-01-02	Soutien à l'éducation et l'enseignement artistiques	569.135,00	90.000,00	-	-	-
08-01-03	Manifestations culturelles	630.125,55	40.000,00	-	-	-
08-02	Musée départemental	258.927,00	7.000,00	2.930.000,00		5.650.000
08-02-01	Activité	258.927,00	7.000,00	65.000,00	-	-
08-02-02	Réhabilitation du musée	-	1	2.865.000,00		5.650.000
08-03	Médiathèque départementale	515.547,81	3.300,00	6.000,00	-	-
08-03-01	Activité	515.547,81	3.300,00	6.000,00	-	-
08-04	Parc Jean-Jacques Rousseau	766.197,47	32.360,05	2.630.478,00	371.000	-
08-04-01	Activité	766.197,47	32.360,05	124.500,00	-	-
08-04-02	Travaux au parc Rousseau	-	-	2.505.978,00	371.000	-
08-05	Service départemental d'archéologie	205.126,83	400.000,00	39.673,00	-	-
08-05-01	Activité	205.126,83	400.000,00	39.673,00	-	-

08-06	Archives départementales	359.989,46	23.000,00	75.700,00	-	-
08-06-01	Activité	359.989,46	23.000,00	75.700,00	=	-
	TOTAL	8.303.138,6 2	595.660,05	5.736.095,92	371.000	5.650.000

Pour le Président du Conseil général et par délégation le directeur général adjoint

Paul FRELAUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL GENERAL DE L'OISE

REUNION CONCERNANT LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2012 SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012 LE CONSEIL GENERAL

Dûment convoqué par lettre en date du 19 novembre 2012 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents: MM. AUBRY - AUGER - Mme BALITOUT - MM. BASCHER - BECQUERELLE - BISSCHOP - BLANCHARD - BOULLAND - BRASSENS - CAUWEL - COET - DECORDE - DEGUISE - Mme DELAFONTAINE - MM. DELAVENNE - DELMAS - DOUET - FERRIEUX - FONTAINE - FRAU - FURET - Mme HOUSSIN - MM. LEMAITRE - LETELLIER - MARCHAND - MENN - OGUEZ - Mme PINEL - MM. POUPLIN - ROME - SANGUINETTE - de VALROGER - VANTOMME - VIGUIER - WEYN,

Avaient donné délégation de vote :

- M. DESMEDT à M. CAUWEL.
- M. MANCEL à M. de VALROGER,
- M. PATIN à M. DELAVENNE,
- M. VASSELLE à M. LEMAITRE,
- M. VILLEMAIN à M. ROME,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général et son annexe :

RAPPORT GENERAL ET DEFINITIF

VU l'avis favorable de la 1ère commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :	

- **APPROUVE** le rapport général définitif de la Décision Modificative n° 2 de 2012, dont les termes sont ci-annexés ;

- PROCEDE	au	vote	par	chapitre	de	l'ensemble	des	dépenses	et	des	recettes	annuelles
prévisionnelle	s d'	invest	issem	nent et de	e for	nctionnement	con	formément	aux	doc	uments b	oudgétaires
annexés au ra	ppor	t géné	éral.									

Pour le Président du Conseil général et par délégation le directeur général adjoint

Paul FRELAUT